

**SIRTAQUI - *Nom du bénéficiaire***

Contrat de réutilisation des Données

du Système d’Information Régional

Touristique d’AQUItaine

Livraison unique

1. *Votre logo*

**ENTRE**

Nom de votre structure, *association Loi 1901* (*ou EPIC, ou SPL, …*), demeurant *votre adresse*,

ci-après dénommé « le Représentant du SIRTAQUI »,

et représenté par son Président en exercice (*voire son Directeur selon le statut de votre structure*), *Civilité Prénom Nom*, ayant tout pouvoir à cet effet,

**ET**

*Nom du bénéficiaire*, *SA* *(SARL, Auto-entrepreneur, association, …)* au capital de … enregistrée à *ville* sous le n°…, dont le siège social est situé *adresse*,

ci-après dénommé «le Bénéficiaire»,

et représentée par *Nom du représentant du bénéficiaire* en qualité de *Président, directeur, gérant, …,*

Ci–après dénommés collectivement « les Parties »,

Préambule

Les Offices de Tourisme, les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) ont pour mission de promouvoir le tourisme sur leur territoire de compétence.

En Aquitaine, avec le concours de l’Europe, du Conseil Régional et des Conseils Généraux, le Comité Régional de Tourisme d’Aquitaine, les cinq Comités Départementaux de Tourisme de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Béarn-Pays Basque et les Offices de Tourisme se sont associés au sein du réseau SIRTAQUI pour administrer une base de données touristique commune, répondant à des exigences de qualité dans la collecte, la saisie, la mise en forme, la vérification et la diffusion des informations.

Ensemble, ils autorisent la réutilisation des informations touristiques par des tiers, non membres du réseau SIRTAQUI, afin d’améliorer encore la visibilité de leur destination.

Il est rappelé que les producteurs d’informations restent propriétaires des informations saisies et collectées.

*Présentation résumée du bénéficiaire :*

*- le partenaire (nom, date de fondation le cas échéant, activités),*

*- le ou les support(s) (nom du ou des supports, nature du ou des supports comme site internet ou application mobile, langues du ou des supports),*

*- l’audience du ou des supports (avec quelques chiffres)*

Exemple :

Umoov SA est une société suisse fondée en 2006 sous le nom de 3BI Consulting. SA. Son activité principale est la promotion d’événements et activités via géolocalisation au travers du produit « Umoov ».

D’accès gratuit, Umoov est disponible en français, en italien, en anglais, en espagnol et en allemand, sur internet et comme application native Android, iPhone, iPad et iPod. Le site web a été lancé en juillet 2012 et les applications smartphone en juin 2013.

Présent principalement sur la France, la Suisse, l’Italie et l’Ile Maurice, Umoov a intégré les données des flux de la FNAC, de la région Bouches-du-Rhône, de la région Alsace et de la région Rhône-Alpes. Il demande aujourd’hui celles du SIRTAQUI.

Umoov accueille actuellement 25000 visiteurs unique par mois, soit 50000 pages vues par mois, environs 8000 téléchargements des applications pour smartphones et un total de 11000 fans sur Facebook et Google+.

Le *Nom de votre structure* et *Nom du bénéficiaire* concluent un partenariat, objet du présent Contrat.

Le Bénéficiaire déclare avoir disposé d’une période de test à partir du *date* et avoir ainsi pris connaissance des Données et de leurs modalités de mise à disposition.

## Définitions

« Contrat » désigne les conditions de mise à disposition et de réutilisation des Données SIRTAQUI. Le Catalogue des Données et les éventuelles annexes font partie intégrante du champ d’application du Contrat.

« Catalogue des Données » désigne le document présentant, pour chaque type d’objet touristique, les données brutes et les données enrichies de la base de données SIRTAQUI et expliquant les modalités de leur mise à disposition et/ou réutilisation.

« Données » désigne les informations publiques collectées, mises en forme et mises à disposition en vue de leur réutilisation par le réseau SIRTAQUI, objet du Contrat.

« Représentant du SIRTAQUI » désigne l’organisme mettant à disposition les Données en vue de leur réutilisation, soit *Nom de votre structure*.

« Bénéficiaire » désigne la personne physique ou morale souhaitant réutiliser les Données dans le cadre du Contrat, soit *Nom du bénéficiaire*.

# ARTICLE 1 : Objet du Contrat

Le Contrat, non exclusif, définit les conditions et modalités de mise à disposition des Données contenues dans le Système d’Information Régional Touristique d’AQUItaine (ci-après identifié par SIRTAQUI), désignées à l’article 4, par le Représentant du SIRTAQUI au Bénéficiaire et les conditions de réutilisation de ces Données par le Bénéficiaire.

Toute réutilisation des Données autre que celle prévue à l’article 5 est soumise, préalablement, à la conclusion d’un nouveau contrat.

# ARTICLE 2 : Durée du Contrat

Le Contrat prend effet au lendemain de la date de signature par la dernière des Parties pour la durée nécessaire à son exécution conforme. Il est conclu pour *[intitulé de la durée. Ex : la saison estivale 2010 / une durée de …]*.

*La durée du contrat doit être écrite en chiffres et en toutes lettres.*

# ARTICLE 3 : Droit de réutilisation

Le droit de réutilisation accordé au Bénéficiaire n’implique en aucun cas un transfert de propriété des Données au profit du Bénéficiaire. Il ne confère qu’un droit de réutilisation et de diffusion tel que défini par le Contrat.

# ARTICLE 4 : Nature et caractéristiques des Données

Le Représentant du SIRTAQUI met à disposition du Bénéficiaire pour l’alimentation de *Nom du ou des supports (ex : en précisant site internet et applications)* les Données descriptives suivantes :

- Activités et équipements de loisirs,

- Activités sportives,

- Activités culturelles,

- Prestataires de séjours itinérants,

- Sites de dégustations,

- Itinéraires touristiques,

- Thermalisme,

- Musées,

- Centres d’interprétation,

- Parcs et jardins,

- Sites et monuments historiques,

- Visites guidées,

- Sites naturels,

- Fêtes et manifestations,

- Restauration,

- Produits,

- Aires de camping-cars,

- Hébergements collectifs,

- Meublés,

- Chambres d’hôtes,

- Campings,

- Hôtels,

- Résidences,

- Villages de vacances,

- Office de tourisme et syndicats d’initiative,

*(liste des objets touristiques demandés et que votre structure accepte de mettre à disposition)*

contenues dans la base de données du Système d’Information Régional Touristique d’Aquitaine – SIRTAQUI, incluant notamment des images, des textes et des coordonnées, sur son territoire de compétence.

Les Données mises à disposition du Bénéficiaire sont saisies ou intégrées dans le SIRTAQUI par les membres du réseau SIRTAQUI, liés par une charte de réseau (disponible sur demande).

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que le Représentant du SIRTAQUI fournisse les Données en l'état, telles que détenues par le réseau SIRTAQUI.

# ARTICLE 5 : Finalités de la réutilisation des Données

Les Données du SIRTAQUI apparaîtront sur *Nom du ou des supports*.

[Préciser le cas échéant s’il y a sélection éditoriale des données par le bénéficiaire]

# ARTICLE 6 : Modalités de mise à disposition des Données

Le Représentant du SIRTAQUI s’engage à fournir les Données, objet du Contrat, sous forme de fichiers électroniques d’extractions au format *xml (= syndications webservices)/xls/word, etc*. utilisé dans le cadre du SIRTAQUI pour l’alimentation du *Nom du ou des supports*.

Le Bénéficiaire fait son affaire des moyens à mettre en œuvre pour que ses systèmes informatiques soient en adéquation avec le format des Données et/ou les modalités de mises à disposition des Données mentionnées dans le Catalogue des Données.

Le Représentant du SIRTAQUI et le Bénéficiaire désignent en annexe le(s) contact(s) au sein de leurs organismes respectifs pour l’exécution du Contrat.

# ARTICLE 7 : Obligations du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s’engage, sans restriction ni réserve, à respecter les règles suivantes :

* Au sens de l’article 12 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, sauf accord du Représentant du SIRTAQUI, les Données ne peuvent être altérées et leur sens ne peut être dénaturé. En cas de modifications des Données ou d’insertion de commentaires, le Bénéficiaire indique dans les mentions légales que les Données ont été modifiées ou partiellement modifiées par ses soins.

o Au sens de l’article 12 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, sauf accord du Représentant du SIRTAQUI, toute rediffusion doit être accompagnée de l’indication de la source et de la date de la dernière mise à jour des Données.

* Le Bénéficiaire s’engage à faire figurer le logo du SIRTAQUI et, en cas de réutilisation des Données dans un site internet, un lien hypertexte vers la page de présentation du réseau SIRTAQUI.
* Autant que possible, le Bénéficiaire s'engage à faire figurer les crédits des photos et des vidéos, et, le cas échéant si les données sont disponibles, le logo de la licence Creative Commons « By-NC-ND 3.0-fr ». Le Bénéficiaire est autorisé à ne pas afficher le logo de la licence Creative Commons « By-NC-ND ». Cependant, il a l'obligation de ne pas permettre une utilisation commerciale et toutes possibilités de modifications desdites photos et/ou vidéos.

o Le Bénéficiaire s’engage à une réutilisation loyale des Données, cette réutilisation devant, notamment, ne pas être contraire à la loi et à l’ordre public.

* Certaines Données transmises sont susceptibles de comporter des noms et/ou des coordonnées de personnes. Ces éléments sont affichés à des fins professionnelles, commerciales et/ou de raison sociale. Le Bénéficiaire n'est ainsi pas dans l'obligation de procéder à leur anonymisation ni à se conformer aux obligations de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
* Le Bénéficiaire s’interdit d’accomplir les activités suivantes dans le cadre de la réutilisation des Données :
* spamming,
* facturation des prestataires pour faire figurer des Données mises à disposition par le Représentant du SIRTAQUI,
* revente des Données mises à disposition.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans un contrat spécifique signé ultérieurement entre les Parties, le Bénéficiaire s'interdit :

- tout usage des Données à d'autres fins que celles prévues au Contrat,

- la cession des Données, à titre gratuit ou payant, à un tiers.

# ARTICLE 8 : Engagement du réseau SIRTAQUI

*Article facultatif.*

Exemple d’engagement :

Le réseau SIRTAQUI s’engage à publier sur http://www.sirtaqui-aquitaine.com un article sur Umoov et sur le partenariat avec Umoov, avec un lien en dur vers www.umoov.org. Le texte d’ancrage du lien est défini conjointement avec le Bénéficiaire.

# ARTICLE 9 : Contreparties

*Négociation entre votre partenaire et vous.*

*Liste des formes que les contreparties peuvent prendre :*

- Bannering,

- Page(s) destination,

- Liens vers les sites(s) institutionnel(s) concerné(s),

- Personnalisation de certaines pages internet,

- Réduction sur prestations de service,

- Encarts pub ou publi-rédactionnel pour des supports hors web,

- Participation active à la mise à jour des données,

- Autres : …

# ARTICLE 10 : Contrôle des Données rediffusées et/ou réutilisées

Le Représentant du SIRTAQUI se réserve le droit de contrôler l’utilisation des Données rediffusées et/ou réutilisées.

En cas d’erreur et/ou de lacune dans rediffusion et/ou la réutilisation des Données, des informations sur le réseau et/ou des coordonnées de ses membres, le Bénéficiaire s’engage à accorder un droit de correction au Représentant du réseau SIRTAQUI.

En cas de réclamation de la part d’un tiers au Contrat concernant des Données transmises par le Représentant du SIRTAQUI, le Bénéficiaire s’engage à retirer de sa base de données les Données litigieuses dans les meilleurs délais, sans qu’aucune indemnité ne soit due à l’une ou l’autre des Parties.

# ARTICLE 11 : Garanties et responsabilités

Le Représentant du SIRTAQUI apporte tous les soins nécessaires à la constitution du ou des fichier(s) de Données objet(s) du Contrat. Cependant, en cas d’erreurs ou d’anomalies, le Représentant du SIRTAQUI ne peut être tenu pour responsable des dommages en résultant.

Tout dommage subi par le Bénéficiaire ou des tiers au Contrat qui résulte d’une réutilisation des Données engage la seule responsabilité du Bénéficiaire. En cas de recours d'un tiers au Contrat contre le Représentant du SIRTAQUI du fait des produits ou services que le Bénéficiaire réalise et qui intègre les Données, le Bénéficiaire en supportera seul les conséquences juridiques et/ou financières.

Le Représentant du SIRTAQUI met à disposition du Bénéficiaire les Données selon les stipulations prévues au Contrat, sauf cas de force majeure, de dysfonctionnement technique ou de tout évènement ou fait extérieur indépendant de la volonté du Représentant du SIRTAQUI et qui ne peut être empêché malgré ses efforts raisonnablement possibles. Dans ces cas, la responsabilité du Représentant du SIRTAQUI ne peut être engagée.

# ARTICLE 12 : Modalités financières

La réutilisation des Données est autorisée à titre gratuit, qu’elle soit à finalité commerciale ou non-commerciale.

La réutilisation, commerciale ou non, doit être effectuée par le Bénéficiaire : il ne peut pas agir en tant qu’intermédiaire et revendre les informations publiques en l’état à un tiers pour commercialisation.

# ARTICLE 13 : Cession du Contrat

Le bénéficiaire n’est pas autorisé à céder ou concéder le Contrat, en tout ou partie, à un tiers au Contrat.

# ARTICLE 14 : Non-respect des obligations contractuelles

En cas de manquement du Bénéficiaire à l’une de ses obligations issues du Contrat, le Représentant du SIRTAQUI peut, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre en demeure le Bénéficiaire de remédier audit manquement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la dite mise en demeure.

Si, à l’expiration de ce délai, le Bénéficiaire n’a pas agi ou remédié au manquement, le Représentant du SIRTAQUI se réserve le droit de suspendre, immédiatement et à titre conservatoire, la mise à disposition des Données.

# ARTICLE 15 : Sanctions

Toute personne réutilisant des informations publiques en violation des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 **e**st passible des amendes et sanctions telles que prévues à l’article 18 de ladite loi de 1978.

# ARTICLE 16 : Effet de la cessation du Contrat

En cas de cessation du Contrat pour quelle que cause que ce soit, le Bénéficiaire ne pourra pas continuer à réutiliser les Données qui lui ont été transmises. Il s’engage à ne plus utiliser le logo du SIRTAQUI.

# ARTICLE 17 : Confidentialité

Le Représentant du SIRTAQUI s'engage à tenir confidentiels les renseignements que le Bénéficiaire a indiqué comme tels.

# ARTICLE 18 : Intégralité du Contrat

Seul le Contrat et les annexes qu’il est susceptible de comporter forment l’accord exclusif conclu entre les Parties. L’objet du Contrat annule, invalide et remplace toutes les offres, propositions, présentations, représentations, ententes, protocoles et/ou accords qui ont pu précéder, qu’ils aient été effectués de manière écrite, orale ou par tout autre moyen de communication entre les Parties.

# ARTICLE 19 : Règlement des litiges

Le Contrat est exclusivement rédigé en langue française. Il est régi par la loi française, alors même que le Bénéficiaire serait de nationalité étrangère et que le Contrat s’exécuterait en tout ou partie à l’étranger.

Pour tout litige ou différend qui s’élèverait à propos de l’interprétation, de l’exécution ou de la validité du Contrat, les Parties s’engagent à rechercher une solution amiable.

Si une telle solution ne peut aboutir dans un délai de 90 jours à compter de la notification par l’une des Parties à l’autre de la survenance du litige, sous réserve des dispositions issues de l’article 20 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux attributions de la Commission d’accès aux documents administratifs, le différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux administratifs compétents.

Fait à *ville* le ……………………..… 2014

En deux (2) exemplaires originaux

**Pour *nom de votre structure***

*Nom et titre de la personne citée en tête du Contrat*

**Pour *nom du bénéficiaire***

*Nom et titre de la personne citée en tête du Contrat*

**Annexe**

Nom et coordonnées des contacts techniques du Contrat

Réseau SIRTAQUI : *Nom du contact*

Tél :

Mèl :

Bénéficiaire : *Nom du contact*

Tél :

Mèl :